



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

Délibération n° D-2026-357

Commissions municipales - Création et désignation des
membres

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Bastien MARCHIVE.

Direction du Secrétariat Général

Commissions municipales - Création et désignation des membres

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal.

Par délibération n°2026-260 du 29 juin 2026, le Conseil municipal a adopté son règlement intérieur. Il prévoit dans son article 26 la création de commissions municipales.

Les commissions municipales n'ont pas de pouvoir décisionnel, seul le Conseil municipal a le pouvoir d'engager juridiquement la commune et le Maire est seul compétent pour fixer l'ordre du jour du Conseil municipal. Elles ont un rôle de consultation et de réflexion.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, les commissions se verront saisies des projets de délibérations soumis au Conseil municipal qui entrent dans le champ de leurs attributions.

Elles pourront également se voir confier d'autres missions telles que la réflexion à plus long terme sur des projets de délibérations à inscrire à des conseils municipaux ultérieurs, l'initiative de projets et de réflexions à mener, ainsi que le suivi des délibérations votées.

Il est proposé la création de 2 commissions municipales composées en nombre suffisant d'élus pour permettre à chaque Conseiller municipal d'être membre d'au moins une commission.

Tout élu non membre d'une commission peut y siéger sur sa simple demande.
Seront également invités les techniciens ayant en charge les dossiers soumis à la commission.

Ces commissions ne sont pas publiques.

Ainsi que le prévoit l'article L.2121-22 du CGCT, une vice-présidence est prévue si le maire est absent ou empêché. Il est proposé qu'au sein de chaque commission, lors de la première séance, soient élus un 1er Vice-président et un 2ème Vice-président au cas où le 1er Vice-président serait absent ou empêché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création de 2 commissions municipales :

Commission Ressources & Vie quotidienne ;
Commission Environnement et Aménagement.

- désigner les membres qui siégeront dans chacune des commissions :

Commissions municipales	Nombre de membres	Composition
1-Commission Ressources & Vie quotidienne <i>Affaires financières</i> <i>Ressources Humaines</i> <i>Contractualisation/Relations internationales</i> <i>Coopération/ jumelages</i> <i>Informatique Moyens généraux</i> <i>Commerce</i> <i>Partenariats économiques et économie mixte</i> <i>Economie sociale et solidaire</i> <i>Vie scolaire et affaires périscolaires</i> <i>Petite enfance</i> <i>Jeunesse</i> <i>Animation socio-culturelle et vie associative</i> <i>Loisirs et sports</i> <i>Culture</i> <i>Sujets non liés au CCAS dans le champ de la solidarité (affaires sociales, de l'aide alimentaire, aux affaires familiales, logement d'urgence, personnes âgées, égalité hommes/femmes)</i>	22	- Rose-Marie NIETO - Nicolas VIDEAU - Florence VILLES - Sophie BOUTRIT - François GUYON - Jean-Claude SIRON - Catherine ROUSSILLON - Gilles NORMAND - Annie-Laurence FOUREL - Hocine TELALI - Anne-Sophie GODART-CUAZ - Yvonne VACKER - Maximilien SAINT-CAST - Lydia ZANATTA - Jyan MOHAMMED - Christelle CHASSAGNE - Ségolène BARDET - Katia PONCELET - Michel PAILLEY - Julie SIAUDEAU - Sébastien MATHIEU - Céline BONNET-DERISBOURG

2-Commission Environnement et Aménagement <i>Espaces publics et cadre de vie</i> <i>Patrimoine (bâtiments, immobilier communal, patrimoine historique)</i> <i>Handicap et accessibilité</i> <i>Aménagement, mobilité, voirie</i> <i>Urbanisme</i> <i>Habitat/logement Renouvellement urbain</i> <i>Action Coeur de Ville</i> <i>Politique de la Ville</i> <i>Risques majeurs</i> <i>Développement durable</i> <i>Médiation/quartiers</i> <i>Espaces verts et biodiversité</i> <i>Prévention/sécurité</i> <i>Vie participative</i> <i>Animaux/refuge</i>	21	- Dominique SIX - Philippe TERRASSIN - Valérie VOLLAND - Thibault HEBRARD - Nicolas ROBIN - Aurore NADAL - Véronique ROUILLE-SURAUULT - Elmano MARTINS - Stéphanie ANTIGNY - Hervé GERARD - Karl BRETEAU - Chloé BANLIER - Florent SIMMONET - Marie-Pascaline CHOLLET - Bastien MARCHIVE - Romain DUPEYROU - Yamina BOUDAHMANI - Gérard LEFEVRE - Yann JEZEQUEL - Baptiste PEYRAUD - Laurent LACOURARIE
---	-----------	---

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».